



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

AVIS PUBLIC VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO N-228 FIXANT LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS, AUX OFFICIERS ET EMPLOYÉS POUR LES DÉPLACEMENTS, REPAS ET LOGEMENTS

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal lors de la séance tenue le 7 avril 2025 :

Règlement numéro N-228 Fixant les tarifs applicables aux élus, aux officiers et employés pour les déplacements, repas et logements

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 15, rue du Collège, aux heures normales d'ouverture du bureau où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-ADALBERT CE 8 AVRIL 2025

Roxanne Pelletier, directrice générale et greffière trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Roxanne Pelletier, directrice générale et greffière trésorière par intérim certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 avril 2025

Roxanne Pelletier, directrice générale et greffière trésorière par intérim